



DECLARATION LIMINAIRE CGT FINANCES PUBLIQUES

Depuis la création de la DGFIP en 2008, ce sont près de 36 000 emplois qui ont été supprimés. Nous sommes passés de 130 000 agentes et agents en 2008 à 94 000 en 2023. Et la Direction Générale voudrait qu'on se satisfasse de n'avoir en 2024 « que » 200 nouvelles suppressions et surtout qu'on mette en avant le solde positif de 148 ETP (Emploi Temps Plein). Rappelons que ce solde positif est le résultat des transferts d'emplois (+348) liés aux transferts de missions notamment des Douanes et des taxes d'urbanisme.

Ce qui pourrait laisser croire à un faible recul dans les directions territoriales. En réalité nous sommes face à une catastrophe. Les vacances d'emploi ont atteint un tel niveau que les services sont désormais sollicités pour « s'entraider » car ils ne sont plus en mesure de faire face à leur charge de travail !

Au 1^{er} septembre 2023, 4604 ETP vacants ; en 2024, il est annoncé 3700 ETP sortants. Les recrutements par concours ne seront pas suffisants. Pour pallier à cette situation, ce sont entre 1500 et 1600 recrutements de contractuels qui sont prévus ! Sur quelle durée, avec quelle formation ?

Pour la CGT Finances Publiques, cela n'est ni satisfaisant et encore moins « ambitieux ».

Le solde positif des emplois 2024 affiché à la DGFIP ne saurait cacher l'absence d'attractivité de notre administration.

En d'autres temps, pourtant pas si lointains, un président de la République affirmait que les suppressions d'emplois auraient un retour pour ceux qui les subissent. Et pourtant, la DGFIP et ses agents ont beaucoup subi pour quelques miettes proposées en retour !

Depuis des années, la DGFIP est le réservoir des suppressions d'emplois dans la fonction publique d'État. Nous subissons sans relâche : restructurations, réorganisations et bouleversement de nos missions. Il est grand temps de prendre en considération notre conscience professionnelle et notre technicité. Une plus-value bien méprisée par nos responsables administratifs et politiques... mais sans laquelle la DGFIP n'aurait plus la capacité de rendre le service public encore aujourd'hui attendu de nos concitoyens et de nos élus.

Au niveau des emplois, vous annoncez que cette année il n'y a pas de suppression nette d'emploi à la DNEF.

On constate : la création de 9 postes (1 IP + 8 Inspecteurs), et la « transformation » de 8 emplois B en A : 3 départs à la retraite, 2 réussites et 3 vacances d'emplois.

Depuis 2019, la Direction de la DNEF, a pris la décision de supprimer les emplois de B -au BLF et en BNEPF. Nous nous opposons fermement à ces dispositions, qui s'apparentent à un mépris vis-à-vis des catégories B et demandons un bilan sur l'état des services concernés par ces suppressions de postes.

Par ailleurs, il n'appartient pas aux organisations syndicales de

- juger du bien-fondé de la création de cette brigade patrimoniale ou de se positionner sur ce choix.
- d'accompagner le fléchage des suppressions d'emploi sur un service en particulier.

Notre rôle est surtout de vérifier que la Direction met tout en œuvre pour que les agents de la DNEF soient en mesure d'accomplir leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

Nous réclamons des créations d'emplois pour lutter contre la fraude fiscale mais force est de constater que ces créations sont systématiquement autofinancées par des suppressions d'emplois dans d'autres services de la DGFIP comme à la DNEF.

Nous regrettons que des créations d'emplois ne soient pas prévues à la 1ere division, l'augmentation des effectifs de la DNEF ces 2 dernières années aurait dû s'accompagner d'un renforcement des divisions supports.

Par ailleurs, la création de cette nouvelle brigade patrimoniale posera la question de son emplacement à Romainville et à Pantin, nous avons déjà vécu l'installation compliquée de la BIR 4.

La DNEF a entériné le flex office à la BIR 4 : tous les agents ne peuvent pas être présents selon les préconisations de l'inspecteur sécurité et santé au travail. La nouvelle brigade patrimoniale va-elle connaître les mêmes préconisations ?

Pour terminer, nous souhaitons revenir sur la loi asile et immigration adoptée en décembre.

Cette loi et les débats qui l'entourent depuis 6 mois sont une violence pour toutes celles et ceux qui sont étrangers ou d'origine étrangère. Elle repose sur un énorme mensonge : non, l'immigration n'est pas responsable de l'insécurité!

Au contraire, l'immigration est une richesse pour notre pays. Chaque année, les travailleuses et travailleurs étrangers font rentrer 60 milliards de cotisations sociales et d'impôts. En Ile-de-France, 20% des emplois sont occupés par des étrangers. 20% des thèses qui sont soutenues dans les universités le sont par des étrangers. Sans travailleuses et travailleurs étrangers, il y aura beaucoup moins de médecins dans nos hôpitaux, d'aides à domicile, de cuisiniers, de livreurs ou de maçons par exemple. Pendant le COVID, les premières lignes ont été encensées. Pour beaucoup, ce sont elles et eux !

Et on leur explique maintenant qu'il faudrait qu'ils continuent à travailler en baissant la tête sans vivre avec leur famille ni avoir accès aux droits sociaux ? La CGT exige la régularisation de toutes les travailleuses et tous les travailleurs sans papier sur simple preuve de travail.